

Novembre 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-troisième session

Rome, 14 – 16 novembre 2007

**RAPPORTS DE LA CONFÉRENCE TECHNIQUE
INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (INTERLAKEN,
SUISSE, 3-7 SEPTEMBRE 2007) ET DE LA ONZIÈME SESSION
ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(ROME, 11-15 JUIN 2007)**
(Note d'information présentée par la France)

1. À sa dixième session ordinaire, en 2004, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a décidé que l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devrait être mis au point lors d'une Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques en 2007.¹ Le Conseil de la FAO, à sa cent vingt-septième session, en 2004, s'est félicité de l'organisation de la Conférence technique internationale.² En octobre 2005, le Directeur général a reçu et accepté l'offre du Gouvernement suisse d'accueillir la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques. La Conférence technique internationale, qui s'est déroulée à Interlaken (Suisse), du 3 au 7 septembre 2007, s'est félicitée de l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et elle a adopté le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, par l'intermédiaire de la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*.

¹ CGRFA-10/04/REP, paragraphe 56.

² FAO-CL127/REP, paragraphe 42.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

A. LA ONZIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2. À sa onzième session ordinaire, la Commission a axé ses efforts sur les préparatifs de la Conférence technique internationale (pour laquelle elle a fait office de comité préparatoire) et sur l'établissement de son programme de travail pluriannuel, qui prévoit les principaux produits et objectifs d'étapes pour tous les secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ressources zoogénétiques comprises.³ La Commission est convenue des objectifs, des résultats et du projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence d'Interlaken. Elle a examiné l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et a demandé qu'il soit présenté à la Conférence d'Interlaken.

3. La Commission a examiné les priorités stratégiques et les a transmises à la Conférence technique internationale, pour examen dans le cadre d'un *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. En outre, la Commission a examiné un document consacré à la mise en œuvre et au financement du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et le projet de *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*, et elle a décidé de transmettre les deux textes à la Conférence technique internationale, qui les a mis au point et adoptés.

4. Reconnaissant la nécessité de mettre en œuvre l'intégralité de son mandat qui, depuis 1995, englobe « tous les éléments de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture » (Résolution 3/95 de la Conférence de la FAO), la Commission a adopté les principaux produits et objectifs d'étape qui doivent être pris en compte à ses cinq prochaines sessions, dans le cadre de son programme de travail décennal à horizon mobile sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.⁴ Le Programme de travail pluriannuel porte sur tous les secteurs des ressources génétiques, notamment les ressources zoogénétiques, les ressources génétiques aquatiques, les ressources génétiques forestières et les ressources génétiques des microorganismes et des invertébrés, ainsi que sur des questions transversales telles que l'accès et le partage des avantages afférents aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En adoptant son programme de travail pluriannuel, la Commission a donné des indications précises pour la suite donnée aux conclusions de la Conférence technique internationale et le suivi et la supervision de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

B. LA CONFÉRENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

5. La Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été financée par l'Australie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et l'hôte de la Conférence, la Suisse. La Conférence technique internationale réunissait des délégations de 109 pays et de 42 organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

6. La Conférence technique internationale a félicité la FAO pour sa coordination des préparatifs de l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*⁵, en notant que ce document permettrait de mieux cerner les rôles et valeurs des ressources zoogénétiques. De nombreux pays, des organisations non gouvernementales et des chercheurs ont participé activement au processus, laissé à l'initiative des pays, de préparation de l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, sous la supervision

³ CGRFA-11/07/Report, disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa11.htm>.

⁴ CGRFA-11/07/Report, *Annexe E*.

⁵ FAO. 2007. *The State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*, sous la direction de Barbara Rischkowsky et Dafydd Pilling. Rome.

générale de la Commission. Au total, 169 gouvernements ont préparé des rapports nationaux, qui évaluent l'état de leurs ressources zoogénétiques, ainsi que les capacités nationales en matière de préservation et d'utilisation de ces ressources. Des rapports ont également été présentés par les organisations internationales concernées. En outre, la FAO a demandé la réalisation de 12 grandes études thématiques. Des ateliers régionaux de formation et de suivi ont été organisés entre juillet 2001 et novembre 2004. La Conférence technique internationale a souligné que la préparation de cette enquête faisant autorité marquait une étape importante de l'obtention d'une amélioration de la gestion des ressources zoogénétiques, et en particulier de l'élargissement de la base d'un développement ultérieur des politiques. La Conférence technique internationale a demandé instamment à la FAO de continuer à conduire la mise à jour mondiale de l'état et des tendances des ressources zoogénétiques et d'apporter son appui aux pays en développement dans ce domaine. Elle a souligné l'importance qu'il y a à traduire l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* dans toutes les autres langues de la FAO, a remercié la Chine d'avoir préparé une traduction en chinois et a demandé instamment aux donateurs de mettre à disposition des ressources à cet effet.

7. La Conférence technique internationale a adopté officiellement le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*. Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁶ se compose de trois parties: la justification du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, les priorités stratégiques et la mise en œuvre et le financement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*:

- *Justification:* Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* vise à fournir un cadre, convenu par la communauté internationale, de nature à favoriser et renforcer l'efficacité générale des efforts nationaux, régionaux et mondiaux déployés en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques, et à faciliter la mobilisation de ressources, y compris des ressources financières appropriées, le développement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines et des cadres de coopération. Il vise à promouvoir une approche pratique, systématique et efficace, prenant en compte harmonieusement ces questions.
- *Priorités stratégiques:* Il y a 23 priorités stratégiques, regroupées en quatre domaines prioritaires:
 - Domaine prioritaire 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et risques associés;
 - Domaine prioritaire 2: Utilisation durable et mise en valeur;
 - Domaine prioritaire 3: Conservation;
 - Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités.

Chaque priorité stratégique commence par une brève justification qui indique les conclusions du processus préparatoire et récapitule les raisons pour lesquelles il s'agit d'une priorité. Chaque priorité stratégique comprend en outre diverses actions assorties d'étapes proposées pour parvenir aux résultats souhaités ou à l'amélioration de la situation actuelle.

- *Mise en œuvre et financement:* Si, conformément au *Plan d'action mondial*, la principale responsabilité de la mise en œuvre appartient aux gouvernements nationaux, le *Plan d'action mondial* engage les gouvernements des pays développés à « accorder l'attention voulue, y compris au moyen de financements, à la mise en œuvre d'activités dans les domaines prioritaires stratégiques du *Plan d'action mondial*, par l'intermédiaire de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale ». « La mesure dans laquelle les pays en développement pourront effectivement appliquer les engagements pris dans ce *Plan d'action mondial* dépendra de la fourniture effective de financements », indique le *Plan d'action mondial*. La FAO devrait « assurer un appui adéquat du programme ordinaire ». La Commission est invitée à élaborer une stratégie de financement pour la mise en œuvre

⁶ ITC-AnGR/07/Rep, Annexe 2.

du *Plan d'action mondial* et à convenir de modalités pour la présentation des rapports intérimaires, ainsi que de critères et paramètres pour l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

8. La Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques⁷ salue la publication du rapport sur L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, qui représente « la première évaluation mondiale détaillée de l'état des ressources zoogénétiques ». La Déclaration d'Interlaken note l'importante perte actuelle de races d'élevage et demande une action rapide afin de conserver les races animales menacées, étant donné le rythme alarmant d'érosion des ressources zoogénétiques. Les gouvernements reconnaissent que le maintien de la diversité des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est essentiel pour permettre aux agriculteurs, aux pasteurs et aux éleveurs de relever les défis actuels et futurs de la production découlant de l'évolution de l'environnement, et notamment des changements climatiques, de renforcer la résistance aux maladies et aux parasites et de répondre à l'évolution de la demande des consommateurs de produits d'origine animale. La Déclaration d'Interlaken identifie les principales lacunes et faiblesses qui existent dans les capacités nationales et internationales en matière d'inventaire, de suivi, de caractérisation, d'utilisation durable, de mise en valeur et de conservation des ressources zoogénétiques et reconnaît que la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires peut faire une différence importante en ce qui concerne l'aptitude mondiale à favoriser l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

9. La Conférence technique internationale a recommandé à son Président de présenter le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* au Conseil de la FAO à sa cent trente-troisième session, à la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session, et à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa deuxième session, ainsi qu'à la Commission du développement durable des Nations Unies et à la neuvième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, de même qu'à la treizième réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

10. La Conférence a également demandé au Directeur général de transmettre le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* à tous les Membres de la FAO et a recommandé à l'Organisation de le diffuser largement, notamment auprès de toutes les organisations internationales concernées.

C. LES PROCHAINES ÉTAPES

11. La Conférence technique internationale, qui a donné ses fruits, marque une nouvelle étape des travaux de la FAO et de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les instruments d'Interlaken viennent s'ajouter à *L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* et au *Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, et jettent les bases d'une approche globale cohérente de tous les secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

12. Les instruments d'Interlaken fournissent une première base convenue sur le plan international pour la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques, qui sont de plus en plus menacées, et pour le partage juste et équitable des avantages et des responsabilités. Les ressources zoogénétiques sont particulièrement importantes dans un certain nombre d'environnements fragiles et marginaux, où elles fournissent la plus grande partie des moyens de subsistance. Les changements climatiques accroissent le risque de perte de ces ressources mais rendent aussi ces dernières plus importantes pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la satisfaction des besoins de

⁷ ITC-AnGR/07/REP, *Annexe 1*.

sécurité alimentaire d'une population mondiale croissante et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'Objectif 1 (*Réduire l'extrême pauvreté et la faim*) et l'Objectif 7 (*Assurer un environnement durable*). La communauté internationale est maintenant appelée à traduire les conclusions d'Interlaken en actions concrètes et durables.

13. Par l'intermédiaire de la Déclaration d'Interlaken, la Conférence technique internationale a reconnu le rôle essentiel que joue la FAO dans l'appui fourni aux efforts, pris à l'initiative des pays, de mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. Elle a demandé à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de suivre et de superviser la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, dans le contexte de son programme de travail pluriannuel sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'utiliser systématiquement les instruments de la Conférence d'Interlaken.

- À sa douzième session, en 2009, la Commission examinera la suite donnée à la Conférence d'Interlaken.
- À sa quatorzième session, elle examinera la mise en œuvre des conclusions de la Conférence d'Interlaken.
- À sa seizeième session, elle mettra à jour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

14. Dans le cadre de la préparation de sa douzième session, la Commission a déjà demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental subsidiaire sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de lui donner un avis sur les options en matière d'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, de proposer des critères et indicateurs possibles pour l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre et de recommander la présentation et le contenu des rapports relatifs à la situation et aux tendances des ressources zoogénétiques, ainsi que des options pour l'identification des races menacées. La Conférence a décidé que la Commission recevrait des pays des rapports sur la situation et les tendances, afin d'examiner l'état d'avancement des travaux et de perfectionner encore les systèmes d'alerte rapide et de réponse des pays. En outre, la Commission élaborera une stratégie de financement pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

15. La Conférence technique internationale a souligné que la FAO devrait assurer un appui approprié du programme ordinaire à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, et elle a demandé à la FAO de chercher, au sein de mécanismes, fonds et organismes pertinents, des moyens leur permettant de contribuer à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. La présentation du *Plan d'action mondial* au sein de ces institutions, et la présentation de rapports sur une base régulière au sujet de sa mise en œuvre, seront des instruments appropriés dans ce contexte.

16. La principale responsabilité en matière de mise en œuvre du *Plan d'action mondial* incombe aux gouvernements nationaux. Les pays devraient tout faire pour fournir, conformément à leurs capacités, un appui en ce qui concerne les priorités stratégiques nationales qui sont prévues pour la réalisation des objectifs du *Plan d'action mondial*. Les gouvernements devraient prendre les mesures nécessaires et appropriées dans le cadre des mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents pour faire en sorte que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues pour la mise en œuvre d'activités dans les domaines stratégiques prioritaires du *Plan d'action mondial*. Les gouvernements des pays développés devraient accorder l'attention voulue, y compris au moyen de financements, à la mise en œuvre d'activités dans les domaines prioritaires stratégiques du *Plan d'action mondial*, par l'intermédiaire de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale. Les gouvernements des pays en développement et des pays en transition devraient accorder la priorité voulue à leurs propres plans et programmes de renforcement des capacités dans le domaine des ressources zoogénétiques.

17. Le Conseil souhaitera peut-être recommander à la Conférence:

- de confirmer les rôles essentiels et valeurs des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne leur contribution à la sécurité alimentaire pour les générations actuelles et à venir, et les menaces pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables que font peser la perte et l'érosion de ces ressources;
- d'approuver le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques* et le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, par lequel les Membres de la FAO orienteront sa mise en œuvre;
- de souligner l'importance d'une mise en œuvre intégrale du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, afin de permettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement n° 1 et 7;
- d'engager les donateurs et les mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents à faire en sorte que le degré de priorité et l'attention voulus soient accordés à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues, dans le cadre des domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*;
- de remercier la Suisse de présenter les résultats de la Conférence technique internationale d'Interlaken à cette session du Conseil et à la prochaine session de la Conférence de la FAO, ainsi qu'à d'autres organisations et organes internationaux pertinents, notamment l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa deuxième session, la Commission du développement durable des Nations Unies, la treizième réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et la neuvième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique;
- de remercier chaleureusement la Suisse d'avoir accueilli la Conférence technique internationale et les pays qui ont apporté leur contribution, notamment pour permettre la participation des pays en développement.